



Réunion de la Commission de Concertation  
 Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 21 octobre 2025 à **10:00**

## ORDRE DU JOUR - AGENDA

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	10:00	PU/32154-25	THOMAS & PIRON BATIMENT S.A.  Monsieur BRUTSAERT	Avenue de la Foresterie démolir les vestiges d'une ancienne usine d'incinération, assainir le site en vue de construire 7 maisons et 1 immeuble de 5 appartements sur parking souterrain de 8 places, aménager les abords et une servitude cyclo- piétonne et déplacer l'arrêt de bus 17	X	<p>application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)</p> <p>application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m<sup>2</sup>)</p> <p>application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)</p> <p>Art. 188/7 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000</p> <p>Art. 126§11 Dérogation à un PPAS</p> <p>application de l'art. 153 §2.al 2-3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)</p> <p>application de l'art. 149 du COBAT (MPP à la demande d'un PPAS)</p> <p>Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions</p> <p>dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées)</p> <p>dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins )</p>